

du poste de pompiers pour empêcher le fourgon de sortir? C'est justement ce qu'a fait le député de Lake-Centre; c'est ce que fait en ce moment celui de Winnipeg-Nord-Centre, pour des motifs purement politiques. Ils ne veulent pas que le Gouvernement fasse adopter cette mesure législative.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, un mot des précédents poussiéreux dont a parlé l'honorable député. Je suis persuadé que si mon honorable collègue devient bientôt juge de la Cour suprême du Canada, ainsi que d'aucuns le prédisent, il ne parlera plus de précédents poussiéreux, mais s'y conformera.

M. Pouliot: Je suis heureux d'avoir appelé mon honorable ami un monsieur.

M. Diefenbaker: J'en ai fait autant à l'égard de mon honorable ami.

Je m'appuie sur le texte de May, à la page 390, pour affirmer que le projet d'amendement de l'honorable député est recevable. On ne saurait interpréter autrement que comme une approbation de l'amendement les textes qu'on trouve aux pages 390, 391 et 392. L'honorable député a signalé les divers amendements qui ont été proposés lors de l'enquête sur le scandale de la douane et c'est un exemple. De plus en 1872, et on n'a pas modifié ce texte depuis...

M. l'Orateur: Je n'ai pas May à la main et je ne sais trop à quel article l'honorable député fait allusion.

M. Diefenbaker: Il se lit ainsi qu'il suit:

Un député qui tient à faire valoir des raisons spéciales de s'opposer à la deuxième lecture d'un projet de loi, peut aussi proposer, à titre d'amendement, une résolution déclaratoire d'un principe contraire à ceux qui sont consacrés par le bill lui-même, à son opportunité ou à ses dispositions; ou différant des principes, de la politique ou des dispositions du bill; ou exprimant certains avis sur les circonstances qui se rattachent à la présentation ou au progrès du bill...

Si je passe ensuite à la page 392...

L'hon. M. Garson: Est-ce tout l'article?

M. Diefenbaker: Je le lirai en entier si vous le désirez. Je continue:

...ou militant d'autre façon contre son progrès, ou réclamant, soit de plus amples renseignements au sujet du bill de la part des comités et commissaires, soit la production de documents ou autres preuves, soit, enfin, chez les lords, les opinions des juges. Le principe régissant la recevabilité d'un projet d'amendement s'applique à toute résolution de ce genre qui est proposée; elle doit, par conséquent, "se rapporter strictement au bill dont la Chambre a décidé, par un ordre, d'entreprendre l'examen".

L'auteur cite ensuite, à titre d'interprétation, le cas dont j'ai parlé ce matin et qui s'est présenté en 1857, lorsque le gouvernement Palmerston fut défait à la suite d'un projet d'amendement dont la teneur ressem-

blait beaucoup à celle du projet d'amendement que propose l'honorable député. De la page 392, j'extrais le passage suivant:

Il faut retenir, toutefois, que la résolution, même acceptée, n'entrave pas le progrès du bill, car sa deuxième lecture peut être proposée en une autre occasion.

Ce passage répond au représentant de Témiscouata. On ne met nullement obstacle à l'adoption de ces projets d'amendements. Il s'agit simplement d'une expression d'attitude à l'égard du Gouvernement ou d'un de ses ministres à propos de l'objet du bill. Je continue:

L'effet d'un tel amendement est simplement de faire surseoir à la question de lire *maintenant* le bill une deuxième fois...

Le mot "maintenant" est en italique. Et plus loin:

La Chambre, ce jour-là, refuse de lire le bill une deuxième fois, et donne les raisons de son refus, mais elle ne fait quant au bill rien autre chose.

Et ceci encore:

Ainsi l'amendement à la deuxième lecture du *Conspiracy to Murder Bill*, en 1858,...

C'est le bill dont je parlais ce matin.

...parce qu'il était en même temps un vote de blâme...

Quelle est la différence entre le présent amendement, celui que j'ai proposé et celui qu'a proposé le chef de l'opposition?

...étant aussi un vote de blâme, en plus d'être fatal à la mesure, a causé la chute immédiate du ministère de lord Palmerston.

Le projet d'amendement de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est rédigé en termes conformes au commentaire 657 de Beauchesne, appuyé par May, et je ne connais aucun cas où le Parlement britannique ait dénié un tel droit. Quant à l'affaire de 1858, qui amena la chute du gouvernement Palmerston, le projet d'amendement aurait certes été déclaré irrecevable, si des hommes tels que Cobden, Palmerston, Disraeli et Gladstone qui faisaient partie du Parlement, avaient jugé qu'il l'était réellement; toutefois, ils l'ont accepté comme étant régulier et, par suite de la mise aux voix, le gouvernement fut défait.

M. Pouliot: Canning s'y opposait.

M. Diefenbaker: Il n'y était pas.

L'hon. M. Garson: Personne ne prétend que le projet d'amendement à l'étude,—ni celui de l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker),—serait irrecevable, s'il était présenté, à titre d'amendement à la motion portant deuxième lecture.

M. l'Orateur: A l'ordre! Je tiens à élucider un point que l'honorable député de Lake-Centre a soulevé. Le projet d'amendement